

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 730

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

823 188 347 RCS Bordeaux.

R-SMART.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 20000.00 EUR.

Adresse : 41, Allée Des Lettres Persanes, 33650 La Brède.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : La société « ASHA » société absorbante Société par Actions Simplifiée Au capital de 12 500,00 Euros Dont le siège social sis à LA BREDE (33650) – 41 Allée des Lettres Persanes R.C.S BORDEAUX 821 900 305 Représentée par Monsieur Eric ROBERT, Président de la société « CERIMA », elle-même Présidente de la société « ASHA » La société « R-SMART » société absorbée Société par Actions Simplifiée à Associé Unique Au capital de 20 000,00 Euros Dont le siège social sis à LA BREDE (33650) – 41 Allée des Lettres Persanes RCS de BORDEAUX sous le numéro 823 188 347 Représentée par Monsieur Eric ROBERT, Président de la société « CERIMA », elle-même Présidente de la société « ASHA », elle-même Présidente de la société « R-SMART ». AVIS DE TRAITE DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE « R-SMART » PAR LA SOCIETE « ASHA » 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société « R-SMART » dont la transmission à la société « ASHA » est prévue : - Montant de l'actif : 40 782 Euros - Montant du passif : 29 971 Euros 2. Augmentation du capital de la société « ASHA », société absorbante : La société « ASHA » détenant la totalité des titres de la société « R-SMART », société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de titres émis par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Montant prévu du mali de fusion : -89 189 Euros 4. Dépôt du traité de fusion Le traité de fusion établi le 23 décembre 2025 a été déposé le 23 décembre 2025 au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX..